



FEUILLE DE CHOU

MORAS

Bulletin Municipal - 2019 / 2020





Repas des Anciens



Voeux du Maire



Fête des Mamans



Rentrée des Classes

Le mot du Maire.



Chers Morassiennes et Morassiens

Cette année une page se tourne. Les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 vont apporter des changements de gouvernance dans tous les rouages administratifs des collectivités. D'abord de nouvelles équipes vont siéger au sein des conseils municipaux et des conseils communautaires. Des changements importants vont aussi intervenir dans nos syndicats; pour l'eau et l'assainissement: fusion du syndicat du lac de Moras avec celui du catelan; disparition du syndicat de gestion de Chozeau St Hilaire; pour la gestion des déchets, un changement dans la gouvernance du SMND (syndicat des ordures ménagères) avec des représentants des intercommunalités au lieu de représentants des communes. Puis par la suite, la Communauté de Commune la CCBD rejoindra un autre syndicat, celui de Morestel.

Nous verrons très certainement aussi beaucoup de fusions au sein même de nos communes, c'est très à la mode actuellement. Les restrictions budgétaires imposées par l'Etat incitent les élus à se regrouper et à mutualiser. Mais malheureusement, ce n'est pas en mariant des communes pauvres que l'on fera une commune riche.

Vous avez déjà, pour la plupart, appris mon renoncement à briguer un nouveau mandat. Je ne vous referai pas l'historique de toutes les réalisations de ces trois derniers mandats passés en tant que Maire.

Mon engagement communal date de 1989 d'abord comme conseiller, puis adjoint et enfin ces 3 derniers mandats comme maire. Ma seule ligne de conduite a toujours été celle de l'intérêt général. J'ai pu doter la commune des équipements et des aménagements nécessaires pour assurer l'avenir de ses habitants. Parmi ces équipements: une salle des fêtes et une mairie fonctionnelle, un logement social, un local technique, l'extension du cimetière avec sa gestion informatisée. La commune s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Je n'oublie pas non plus le tout récent équipement d'assainissement avec le concours et le financement de notre syndicat des eaux du lac de Moras.

Je regrette pourtant de ne pas avoir pu réaliser certains projets faute de moyens. Nos petites communes sont terriblement affectées ces dernières années par la baisse des dotations de l'Etat, du Département, ou des compétences non reprises par la Communauté de Commune comme les travaux de nos voiries. La liquidation des services publics a fragilisé encore plus nos finances. Exemple: la fin des missions de pré- études de la DDT réalisant nos avant projets, ce qui nous oblige depuis à faire appel à des bureaux d'études chers et pas toujours compétents. Ainsi des chantiers pourtant indispensables pour nos administrés ont dû être reportés: travaux d'accessibilité des bâtiments, notre école à remettre aux normes ou la remise en état de l'église.

Toutes ces années passées au sein du Conseil Municipal m'ont beaucoup apporté et appris. Je reste confiant car je l'espère une nouvelle équipe communale achèvera le travail engagé, préservera et protégera notre si joli village où il fait bon vivre. Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné pendant toutes ces années, élus, amis bénévoles, sans oublier les employés communaux. Avec une pensée particulière pour mon épouse, une aide précieuse et un soutien indispensable qui m'ont permis de rester motivé et de tenir mon rôle et ma fonction. Je souhaite désormais me consacrer à ma famille, à mes petits enfants et à mes amis, loin des contraintes et des soucis quotidiens.

Je présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les Morassiens.

Bernard BOURGIER

LES INFOS PRATIQUES

La Mairie de Moras vous accueille :

Lundi de 9H30 à 12H30
Mercredi de 13H30 à 19H

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92
Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Vous êtes nouvel arrivant à Moras?

Nous vous invitons à vous faire connaître.

Pensez à vous rendre en mairie pour tous renseignements sur la commune, pour faire connaissance avec la municipalité et les services offerts.

Nous pourrons vous remettre les documents spécifiques à la commune: livret de présentation, livret concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les feuilles de chou éditées chaque année.

A cette occasion vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez aussi le faire directement via le site service-public.fr : dans la rubrique "services en lignes", cliquer sur "s'inscrire sur les listes électorales" puis se laisser guider.

Pour les prochaines municipales, la date butoir pour s'inscrire est le 7 février 2020.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN (SEPECC)

232 Route du Stade – 38890 MONTCARRA
Tél. 04-74-92-40-28

Pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'informer le secrétariat du Syndicat de tout départ ou arrivée sur la commune.

Avec tous nos remerciements.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage s'effectue le mardi matin. Veuillez déposer vos sacs (fermés !) **le lundi à partir de 18 heures jusqu'au mardi 08 heures.**

Merci de respecter ces consignes !

N.B. : Au point d'apport volontaire situé sur la place de l'église, le recyclage et les ordures ménagères peuvent être déposés chaque jour de la semaine.

DECHETERIE DE PANOSSAS

Ouverture :

le mercredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le jeudi : de 13H30 à 18H00

le vendredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le samedi: de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Sommaire

3 - MOT DU MAIRE

4 - INFOS PRATIQUES

5 - LA COMMUNE

10 - INFOS DIVERSES

12 - MIGRATION DES AMPHIBIENS

13 - SMND

14- SYNDICAT DES EAUX LAGUNAGE

16 - LES BALCONS DU DAUPHINE

20 - ADMR

21 – CCAS

22 - L'ECOLE

23 - LES ASSOCIATIONS

33 - LO PARVI

34 - L'EAU

36 - CALENDRIER DES FÊTES

38 - DEMARCHES ADMINISTRATIVES

LA COMMUNE

ETAT CIVIL 2019

Naissances :

Eliott Bertrand le 7 avril
Martin Laumesfeld le 30 août



Giulian Costa le 13 octobre



Jade Gret le 30 mai

Décès :

Henri Lyannaz le 31 décembre 2018
Patricia Bagou née Lacourte le 1er mars
Henriette Bally le 10 mars
Bernard Jacob le 6 août

Mariage:



Evelyne Jamet et Eric Sucillon le 2 novembre

Le recensement obligatoire à 16 ans :

Démarche civique essentielle : depuis le 1^{er} janvier 1999, vous, jeunes Français, garçons et filles, devez vous **faire recenser à la mairie de votre domicile**, ou au consulat, si vous résidez à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Elections municipales: mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours.** Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée.** En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

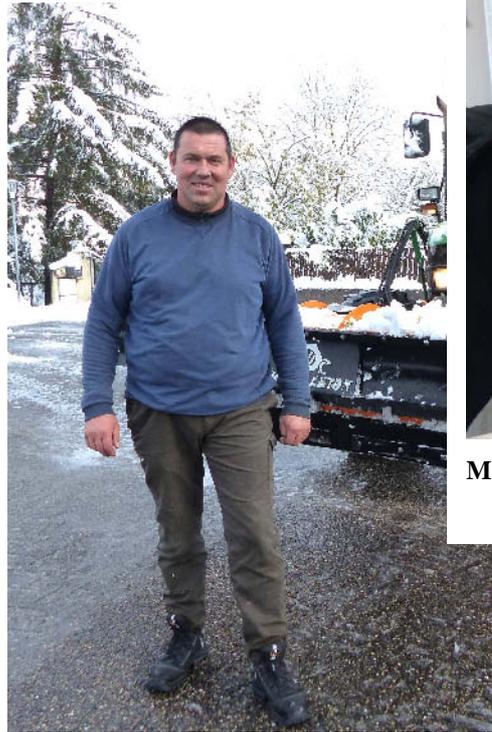
Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

La municipalité remercie ses employés communaux pour l'efficacité de leurs services.



Mme Chloé Dilek, agent des écoles



Mr Hervé Mathieu, agent technique



Mme Valia Pierret, secrétaire de mairie

Quelques travaux réalisés sur la commune

Abri bus, aménagement de voirie pour l'accès chez des particuliers



Hiver avant l'heure



Sur les chemins

A l'occasion de l'épisode neigeux dans la nuit du jeudi 14 novembre au vendredi 15 novembre, de gros dégâts ont pu être observés dans la région Drome - Ardèche - Isère. La commune de Moras n'a pas été épargnée: de nombreux arbres et branches tombés sur les voiries, coupure de la D18A, coupure de courant sur le village, coupure internet sur Frégnier, fils téléphoniques arrachés. Notre employé communal, Hervé Mathieu a fait son maximum pour que la circulation sur Moras se passe au mieux.



Sur la départementale D18A

Randonnée patrimoniale

2 étudiantes du Lycée Paul Claudel de Villemoirieu dans le cadre d'un projet Lycée ont travaillé avec Vincent Baude, directeur de l'école primaire, et sa classe sur la mise en place d'une randonnée patrimoniale.

Le 24 mai sur notre commune, elles ont pu présenter aux habitants leur travail particulièrement réussi.



Trois maires, trois communes, une amitié

Leurs trois communes sont très proches, quelques kilomètres seulement les séparent. On totalise environ 1900 habitants répartis presque équitablement entre Moras, Saint-Hilaire-de-Brens et Vénérieu, qui ont plein de choses en commun: à Saint-Hilaire les maternelles sont scolarisées, à Vénérieu c'est une équipe de foot des vétérans, et à Moras chorale et bibliothèque réunissent Saintilérois et Morassiens.

Il leur arrive aussi de se "prêter " du personnel communal et ils établissent en novembre le calendrier des manifestations ensemble afin que chacun puisse profiter des animations sans gêner les associations de leur propre village.

De plus les deux Bernard - Bourgier, maire de Moras , et Odet, maire de Vénérieu - ont été élus la même année en 2001 , et si Laurent Guillet, maire de Saint -Hilaire, n'est élu que depuis 2014, c'est dans sa commune que s'est déroulée l'an dernier cette première rencontre entre élus.

Et ce vendredi soir, c'est à Moras que maires, adjoints, et conseillers municipaux se sont retrouvés pour échanger en toute convivialité sur l'avenir de leurs communes autour d'un buffet loin de toutes les tracasseries administratives.

Article paru dans le dauphiné libéré du 4 octobre 2019



Récompense

Le 4 août, sous un franc soleil, en compagnie de nombreux chasseurs et de sa famille, Monsieur Henri Roux-Levrat s'est vu remettre par la fédération des chasseurs de l'Isère le diplôme d'honneur qu'il mérite amplement pour son dévouement au sein de l'ACCA de Moras.

Encore toutes mes félicitations.

Sucillon Eric.



Les Bouchons de l'Espoir

Deux ans déjà !!!.....que Mme Véronique MUGNIER Présidente de l'association a sollicité la commune de Moras afin de placer un conteneur de récupération dans le hall d'entrée de la mairie.

L'association « Les Bouchons de l'Espoir » agit dans le secteur Nord Isère, principalement pour les personnes de tout âge en situation de handicap qui, malgré les diverses aides sociales, restent dans le besoin.

Les bouchons collectés sont revendus à une entreprise de recyclage qui les transforme en granulés et les conditionne pour des usines de plasturgie.

Il en faut 10 tonnes pour remplir un camion, et le coût d'acheminement jusqu'à l'usine de traitement est de plus de 800€.

A Moras, nous en avons récolté 48 kgs en 2018 et 57 kgs en 2019.
Nous observons une légère progression...

Bravo ! et Merci aux personnes sensibles à ce geste de solidarité
www.lesbouchonsdel'espoir.fr



NON



OUI

Morassiens, vous êtes maintenant concernés par le plan particulier d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires: plan étendu de 10 à 20 km. A ce sujet vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier vous invitant à aller chercher des comprimés d'iode dans une pharmacie .

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous présenter avec un justificatif de domicile dans une pharmacie. Après vérification du périmètre du PPI, il vous sera délivré vos comprimés en tenant compte de la composition de votre famille.

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Quel comportement adopter ?

Pourquoi une alerte nucléaire ?
L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

- 1 Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment**
Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.
- 2 Je me tiens informé(e)**
Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode par exemple) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de rechange.
- 3 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école**
Restez à l'abri. À l'école, vos enfants sont protégés par les enseignants.
- 4 Je limite mes communications téléphoniques**
Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.
- 5 Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction**
La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet (suivez la posologie, voir page intérieure).
- 6 Je me prépare à une éventuelle évacuation**
Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.

L'informatique pour tous

pour permettre aux usagers la maîtrise du numérique.



Sur le territoire des ateliers d'initiation au numérique sont créés pour les usagers débutants ou sans accès au numérique.

Pourquoi se former à l'informatique:

Découvrir-S'approprier la technique-Accéder aux droits

Les raisons:

- Réduire les inégalités entre les citoyens et permettre à chacun de profiter des avantages du numérique.
- Permettre un accès au droit de chaque personne via le numérique.
- Intégrer et accompagner tous les usagers dans ce changement profond de la société.
- Avoir accès aux opportunités qu'offre le numérique grâce à la maîtrise de l'informatique.

Contact et renseignement:

Maison du département Haut-Rhône dauphinois
45 impasse de l'ancienne gare
38460 Crémieu
Tél: 04 74 18 65 60

Mission Locale Nord Isère

La Mission Locale Nord Isère est une association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère.

Présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets, Les Avenières, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jamezyieu, elle propose aux jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés :

- Un Accueil et un suivi individualisé et personnalisé
- Un Accompagnement renforcé pour l'accès à l'Emploi et à l'Entreprise



Mission Locale Nord-Isère
1er réseau pour l'emploi et l'autonomie des jeunes

Jeunes 16-25 ans

Site de Crémieu
Maison Mestrallet (1er étage)
Place du 8 mai 1945
Tél. : 04 74 27 36 10
@ : contact@mlni.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture les jeudis après-midis

Permanences à
Tignieu-Jamezyieu et Chavanoz
sur rdv au 04 74 27 36 10

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

- Un Accueil et un suivi sur les questions de vie quotidienne (Logement, Santé, Mobilité, Justice...) avec ses partenaires.

Elle est en charge du dispositif « Garantie Jeunes » piloté par l'État, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, vivant dans des conditions de ressources précaires. L'entrée est soumise à conditions et validée par une commission. Le jeune en « Garantie Jeunes » s'engage pour un an et est accompagné vers et dans l'emploi, avec un maximum de périodes en entreprise (stage ou emploi). Il perçoit un soutien financier, sous la forme d'une allocation.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

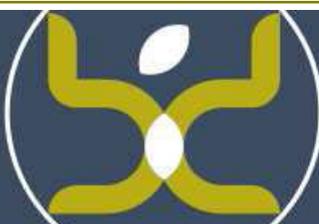
Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22



A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

Balcons DU Cauphiné
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



A vos agendas !
www.isle-en-scene.fr

ISLE EN SCÈNE, 11^{ème} édition
du 15 au 17 mai 2020
à la Ferme des Dames de Saint-Baudille-De-La-Tour

L'Isle en Scène vous présente en avant-première les concerts événements de sa prochaine saison !

Vendredi 15 mai - 20h30 : André Manoukian et China Moses : concert jazz

Samedi 16 mai - 20h30 : Les négresses vertes : concert rock

Dimanche 17 mai - 17h : Anaïs : concert rock

Retrouvez toute la programmation sur le site www.isle-en-scene.fr



Migration des "Amphibiens"

Le dispositif a été mis en place du 31 janvier à fin mars sur la départementale D18a

Un point du comptage à mi-parcours a été réalisé sur le site le 12 mars à 8h30 en présence de Mme Annick MERLE Conseillère Départementale, de Benjamin BALME gestionnaire ENS Nord Isère et des élus locaux.

En quelques chiffres le suivi en 2019 c'est :

- **2** comme l'âge en année de la plus jeune participante au suivi
- **3** comme le nombre de journées nécessaires à l'installation du dispositif (Merci au BTS GPN de l'IET de Lyon)
- **39** comme le nombre de seaux installés sur le dispositif
- **56** comme le nombre de relevés matinaux (Merci aux courageux du service : Caroline, Fred, Théo, Thierry et Joanny)
- **94** comme l'âge en année du plus ancien participant au suivi
- **100** comme le nombre de personnes ayant participé aux relevés (élus départementaux, élus locaux, riverains, familles, club nature, associations, agents des routes...)
- **400** comme le linéaire en mètres de filet pour collecter les amphibiens
- **2 929** comme le nombre d'amphibiens sauvés (1 327 tritons palmés, 848 Crapauds communs, 743 Grenouilles agiles, 6 Salamandres tachetées, 5 Grenouilles vertes).



Nouvelles modalités d'accès à la déchèterie de Panossas



Déchèterie de Panossas

Ouverture :

le mercredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le jeudi : de 13H30 à 18H00

le vendredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le samedi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Depuis des années, le SMND régule la fréquentation de ses déchèteries en requérant de ses usagers la présentation d'un macaron (particuliers) ou d'une carte d'accès (professionnels). Ce macaron garantit aux habitants particuliers du territoire l'accès libre et gratuit à ses déchèteries, dès lors que les volumes de déchets apportés n'excèdent pas 2m3 par jour. Le dispositif, qui repose sur une saisie totalement manuelle des données, ne répond cependant plus aux nouvelles exigences du service public : la multiplication des déchets admis en déchèterie, l'augmentation des fréquentations, la nécessité de disposer de données statistiques fiables, réclamait l'évolution de cet outil de contrôle.

À compter du début d'année 2019, le contrôle d'accès des déchèteries sera progressivement informatisé et automatisé. Composé d'une barrière automatique et d'une borne de lecture de plaques minéralogiques, le dispositif permettra de limiter l'accès aux personnes préalablement inscrites. En plus d'assurer un accès plus fluide aux usagers de la collectivité, il permettra d'éviter un usage abusif des déchèteries par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service ou par les professionnels.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers ont construit conjointement ce projet, afin d'uniformiser l'accès et le fonctionnement des déchèteries à l'échelle du Nord Isère et de mutualiser les coûts de mise en place. Les habitants et professionnels des trois territoires pourront ainsi accéder, à terme, aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'une seule inscription.

La période de travaux va se poursuivre jusqu'en 2020, date à laquelle l'ensemble des sites seront équipés.

Chaque compte usager dispose de 36 droits d'accès par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). À chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits sera décompté en fonction du type de véhicule. La nature du véhicule est déterminée à l'aide des champs J1 et F2 présents sur chaque carte grise.

En cas de dépassement des 36 droits d'accès, un tarif en fonction du véhicule sera appliqué.

NOUVEAU

Votre déchèterie se modernise

Notre accès à la déchèterie se fera grâce à la lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

INSCRIPTION DÈS À PRÉSENT SUR LE SITE INTERNET

www.smnd.fr

MODALITÉS D'ACCÈS	
Nombre de droits d'accès par compte/an 36	
Droits d'accès consommés à chaque passage	Tarifs par passage si dépassement des droits d'accès
véhicule particulier (V.P. - champs J1 de votre carte grise)	
-1	13€
véhicule utilitaire (C.V. - champs J1 de votre carte grise)	
-2	26€
< 2 tonnes**	
-6	78€
> 2 et < 2,75 tonnes**	
-9	117€
> 2,75 et < 3,5 tonnes**	
** PTAC - Champs F2 de votre carte grise	



Syndicat des Eaux du Lac de Moras

A l'heure où vous lisez ces lignes, le SIE du Lac de Moras n'existe plus ...

En effet, comme nous l'avions déjà annoncé, le Loi NOTRe prévoyait la disparition de la plupart des syndicats intercommunaux au profit des Communautés de Communes. Ce qui a été fait le 31 décembre 2019.

Aujourd'hui la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) a donc repris les compétences eau & assainissement que nous exerçons depuis 1949. Elle a délégué la gestion de l'eau et de l'assainissement à un nouveau syndicat né de la fusion du SIE du Lac de Moras avec le SIE de la Région de Dolomieu-Montcarra. Ce nouveau syndicat se dénomme :

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN (SEPECC)

232 Route du Stade – 38890 MONTCARRA Tél. 04-74-92-40-28

Il est composé de 15 délégués nommés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. C'est ce nouveau syndicat qui aura la gestion. Dorénavant c'est à lui que vous paierez vos factures. Le bureau que nous occupions au 117 Montée des Perrières est donc fermé définitivement.

Nous avons auparavant mené à bien les programmes prévus :

☞ STATION D'EPURATION « Frétignier » Commune de MORAS : *Coût de l'opération* : 825 156.72 €

Elle traite les effluents du Bourg raccordés par l'intermédiaire d'un poste de relevage et ceux du hameau de Frétignier. Entreprises ayant réalisé ces travaux : Groupement d'entreprises : SERPOL et CLEMA (pour la STEP) Entreprise GIROUD-GARAMPON (pour le transit), Entreprise JORDAN Père & Fils (pour les clôtures).

☞ STATION D'EPURATION « Crizieu » Commune de MORAS : *Coût prévisionnel* : 201 960.44 €

Le bornage a été effectué. L'achat du terrain est en cours. Début des travaux 2020

☞ Mise en séparatif du réseau – Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS : *Coût des travaux* : 1 045 190.22 €

Le réseau est aujourd'hui opérationnel. Les effluents sont dirigés et traités à la Station de Saint Marcel-Bel-Accueil.

☞ Renfort du réseau d'eau potable « Chemin de Santalé » Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS: *Coût de l'opération* : 31 146.00 €

☞ Mise en séparatif du réseau « Le Bourg » - Commune de VENERIEU: *Coût du projet* : 660 000.00 €

L'étude est en cours de réalisation par le Cabinet MERLIN. Les habitants concernés ont été sollicités récemment.

☞ Etude de la Station d'Épuration « La Gare » - Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

Coût du projet : 272 000.00 € (STEP) *Coût du projet* : 140 000.00 € (Réseaux)

L'étude est réalisée par le Cabinet MERLIN. Les terrains sont en cours d'acquisition.

Ainsi s'achève 70 ans d'un syndicat qui est à l'origine des premières adductions d'eau par le biais d'un puits situé à Vénérieu. Il a permis à des centaines de nos aïeux d'avoir pour la première fois un robinet d'eau sur l'évier ... Trois présidents ont dirigé ce syndicat : Joseph MILLION, maire de Vénérieu; Robert CHARVET, maire de Vénérieu; Guy GAGNOUD, maire de Saint Marcel-Bel-Accueil puis délégué de la commune de 1989 à 2019.

C'est bien sûr avec un petit pincement au cœur que j'écris ce dernier article d'un syndicat passionnant et qui m'a passionné pendant 30 ans ...

Je souhaite longue vie et beaucoup de réalisations au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan qui est désormais votre seul interlocuteur en matière de travaux, de branchements, de réparations éventuelles et de facturation.

L'ex Président, Guy GAGNOUD.

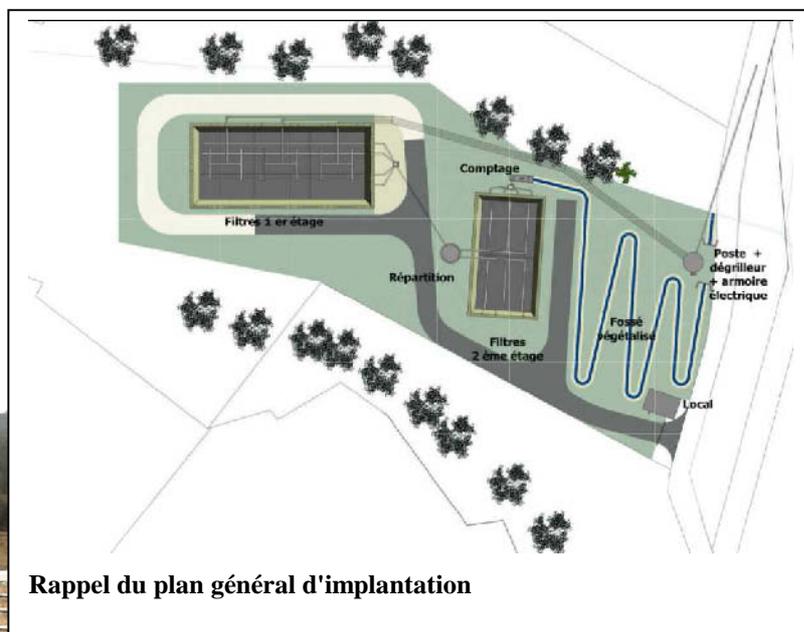


Station d'épuration

En novembre 2016, lors d'une information sur le Plan Local d'Urbanisme, il a paru évident que la commune rencontrait des difficultés en matière d'assainissement et après quelques analyses, il s'avérait que le lagunage de Frétignier était régulièrement saturé. Une solution était à l'étude au syndicat des eaux où la situation de Moras paraissait prioritaire. Il s'agirait de mettre, sur 2 des bacs du lagunage, des filtres à roseaux. L'efficacité des filtres à roseaux permettrait d'envisager une densification du bourg. Ces travaux s'élèvent à 500 000€ à la charge du syndicat des eaux.

En janvier 2017, il a été décidé en conseil syndical du Syndicat des Eaux, dans un premier temps, de renforcer par un filtre à roseaux le lagunage de Frétignier et, dans un deuxième temps, de raccorder le bourg par une pompe de relevage à ce filtre. Ceci permettra la densification du bourg.

Les travaux ont débuté en novembre 2018 et viennent de se terminer.





Balcons
DU
Dauphiné
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Contact :

Téléphone : 04 74 80 23 30

contact@balconsdudauphine.fr

www.balconsdudauphine.fr

Les Balcons du Dauphiné,

une jeune intercommunalité dynamique et performante.

Le mot du Président

Les Balcons du Dauphiné, **un territoire riche et attractif.**



En deux ans et demi, nous avons su transposer efficacement la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sur notre territoire, nos services sont organisés, et notre structure est stabilisée.

Toutes les politiques transférées à l'intercommunalité sont aujourd'hui pleinement exercées (le tourisme, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations...) à l'échelle des Balcons du Dauphiné.

Dès le 1^{er} janvier, nous prendrons la compétence eau et assainissement, et nous porterons la responsabilité de l'une des plus belles missions de service public.

Dans quelques mois, une page se tournera comme lors de chaque renouvellement de mandat.

Les élus et conseillers communautaires peuvent être fiers du chemin parcouru.

Ceux qui écriront un nouveau chapitre de l'histoire de ce beau territoire, auront, j'en suis sûr, à cœur de partager à nouveau cet enthousiasme de le développer dans l'harmonie, la solidarité et le souci du bien-être des habitants.

Meilleurs voeux à toutes et tous pour cette année 2020.

Olivier Bonnard



Périmètre des **Balcons du Dauphiné**

47 communes, 76 702 habitants et 604 km² de superficie.



Les champs d'action des **Balcons du Dauphiné**

Les compétences obligatoires et les actions menées



Aménagement de l'espace : la communauté de communes a approuvé le «SCOT», Schéma de Cohérence Territoriale. Ce document d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement du territoire (pour les 15 à 20 ans à venir) dans les domaines suivants : économie, tourisme, agriculture, mobilité-transport, énergie, environnement et habitat-urbanisme.



Développement économique : gestion de 21 zones d'activités, mise en place d'une couverture très haut-débit d'ici 2024,... Les Balcons du Dauphiné travaillent avec les entreprises, les artisans, les TPE, les agriculteurs,...



Promotion touristique : valoriser notre territoire concernant le patrimoine, l'accueil et l'offre touristique.



Collecte et traitement des déchets ménagers



Accueil des gens du voyage



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : compétence relevant de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018.



Eau et assainissement : compétence relevant de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

Les compétences optionnelles et facultatives



Petite enfance, enfance



Incendie et secours
(Participation financière
au SDIS)



Environnement (Natura
2000, Plan Climat Air
Energie Territorial,...)



Santé (lutte contre la
désertification médicale)



Maisons France
Services



Manifestations et médiations culturelles
(Musique à l'école, Faites des Arts, festivals
Isle en Scène et le Solstice de Brangues...)



Habitat



Insertion



Equipements sportifs
communautaires



La communauté de communes des
Balcons du Dauphiné
vous accompagne pour

RÉNOVER OU ADAPTER

voire logement.

O.P.A.H
Animée par

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ISÈRE SAVOIE



- ✓ Des conseils techniques
- ✓ Un accompagnement gratuit
- ✓ La mobilisation des aides existantes

Pour les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie ou adapter leur logement au vieillissement (sans entretien préalable)

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a confié l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à SOLIHA Isère Savoie.

Renseignements gratuits et permanences :

☎ 0 805 030 064 (Gratuit depuis un poste fixe) ✉ balconsdudauphine@solihha.fr



Le conseil de développement recrute de nouveaux membres

Vous êtes intéressé par le territoire où vous résidez ? Vous êtes attentif aux décisions prises sur le territoire des Balcons du Dauphiné ? Vous êtes curieux et motivé pour le débat public et avez envie de faire émerger une pensée collective ? Votre expérience et vos compétences peuvent nous aider

Devenez membre du Conseil de Développement des Balcons du Dauphiné et venez nous rejoindre pour accompagner les élus dans leurs décisions et participer aux différents projets mis en place et contribuer au développement de votre territoire.

Rejoignez le Conseil de Développement en candidatant à l'adresse suivante :

conseildedeveloppement@balconsdudauphine.fr

Pour plus de renseignements sur la vie du Conseil de Développement et ses actualités, retrouvez-nous sur le site des Balcons du Dauphiné.



L'association locale ADMR DE LA RIBAUDIERE est composée de 13 bénévoles et 9 salariés, qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins des 65 bénéficiaires actuels et plus généralement auprès de la population locale sur les communes de :

Chamagnieu, Chozeau, Frontonas, Moras, Panossas, Veyssilieu.

L'association locale vous accueille les lundis et vendredis de 14h00 à 17h00

ADMR DE LA RIBAUDIERE ,

49, place du Village

38460 - VEYSSILIEU

04 74 27 29 12 – admrribo@fede38.admr.org

LES SERVICES PROPOSES :

*** Gamme AUTONOMIE :**

Les personnes âgées, en situation de handicap ou maladie, peuvent vivre sereinement et en toute indépendance à leur domicile. La qualité de la relation, privilégiant le respect et l'attention, est au cœur de l'intervention. La large palette de services répond au besoin des personnes aidées, à domicile ou en structure d'accueil.

*** Gamme DOMICILE :**

Nous facilitons votre quotidien pour une maison toujours agréable à vivre. Pour continuer à profiter de vrais moments de bonheur en famille, tout en gardant une maison accueillante et saine, l'ADMR met à votre disposition du personnel professionnel pour effectuer les tâches ménagères et votre repassage à domicile.

Dans chacune des 6 communes, des bénévoles sont à votre écoute et répondent à vos questions.

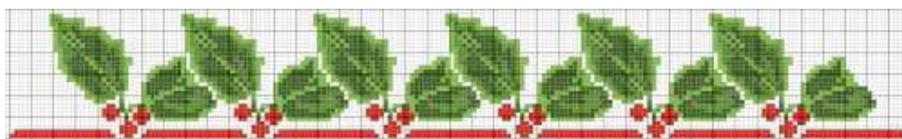
Pour l'année 2019, à MORAS (de janvier à novembre), nous avons fait 906,76 heures ; en intervenant chez des personnes âgées, handicapées, auprès de familles, en Adomi (heures accordées par les mutuelles), confort. Soit 14 personnes aidées.

ADMR FAMILLE HAUT RHONE DAUPHINOIS, (pour les familles avec enfants de moins de 16 ans)

04 76 56 35 99, famille38@fede38.admr.org

(50% des dépenses sont déductibles de vos impôts)

Les bénévoles de l'ADMR vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2020.



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Un accident, un sinistre, des démarches administratives compliquées, un problème qui ne peut être résolu sans aide ou assistance.....

N'hésitez pas à contacter une personne du CCAS .

L'équipe de bénévoles (élus ou non élus) est là pour vous apporter soutien, solutions ou conseils dans le respect de la confidentialité.

Traditionnellement appelé « Le repas du Maire » par les plus anciens, le repas de Noël est offert aux morassiennes et morassiens à partir de 69 ans. Des colis sont distribués aux personnes de 80 ans et plus qui ne souhaitent pas participer au repas.



Vente de fleurs

Le financement de cette journée conviviale ainsi que les aides (ponctuelles et sous conditions) ne dépendent pas uniquement de la subvention de la mairie. Les bénévoles du CCAS ont fait le choix, depuis de nombreuses années, d'organiser différentes manifestations, et profitent de cette feuille de chou pour remercier tous les participants, les aidants, et les visiteurs qui contribuent à la réussite de ces journées.



"Repas du Maire"

Prochains Rendez-vous en 2020 :

- Vente de Fleurs le 2 mai
- Vide-Grenier le 30 août
- Braderie Jouets le 6 décembre

Le CCAS reste à votre écoute et vous présente ses
MEILLEURS VŒUX pour 2020



Braderie Jouets



Classe de GS / CP / CE1



Classe de CE2 / CM1 / CM2

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ACCA

AMICALE DES ANCIENS

BOUILLON DE LECTURE

C3B AUTO SPORT

DON DU SANG

Jacquesson Guy

Joubert André

Hatté Maryse

Cavagnis Corentin

Roussot Bernard

GYM DETENTE

L'ÉGLISE, NOTRE PATRIMOINE

LA 7^{ème} COMPAGNIE AIRSOFT 38

LES COPAINS D'ALORS

SOU DES ECOLES

Disint Hélène

Roussot Bernard

Sucillon Quentin

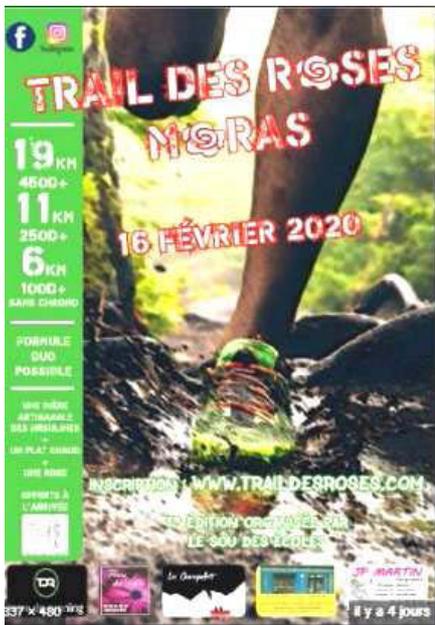
Gavrilovic Boris

Cluchier Alexandre

Merci à Colette Cheize, correspondante du Dauphiné Libéré d'être présente sur nos animations et de nous proposer ses photos.

Trail des roses à Moras

Le sou des écoles organise son premier « Trail des Roses » le dimanche 16 février. Trois parcours sont proposés :



- Un parcours de 6 km non chronométré intitulé « La Petite Rose » qui peut se faire à son rythme (course ou marche -course).
 - Un parcours de 11 km chronométré intitulé le « Tour des Hameaux » pour découvrir Moras et ses forêts.
 - Un parcours de 19 km chronométré intitulé le « Tour des légendes » pour découvrir les lieux des légendes de Moras.
- Nous espérons que cette nouvelle manifestation sera une réussite comme la Balade Gourmande.

Nous invitons l'ensemble des habitants à découvrir notre site internet « traildesroses.com » et suivre notre page facebook :

<https://www.facebook.com/traildesroses>. Nous vous attendons nombreux pour cette manifestation sportive.

Les inscriptions s'effectueront à partir de notre site internet. Il y a un lien vers le site d'inscriptions.

L'équipe du trail.

Coopérative scolaire



Le 15 juin, la coopérative scolaire organisait sa première fête de la musique. Tout était réuni pour nous faire vivre une agréable soirée: danse, musique, restauration, cracheurs de feu.



Rendez-vous le samedi 20 juin 2020

Sou des Ecoles

Comme chaque année, le Sou des Ecoles a organisé plusieurs manifestations pour permettre d'aider les élèves à participer à différents projets pédagogiques.

Après la vente de brioches et de diots avec gratins dauphinois en fin d'année 2018, c'est au tour des enfants déguisés pour le carnaval de vendre des gâteaux en défilant dans les rues du village.

En avril, les bénévoles du Sou ont de nouveau rallumé les fours de Moras et Crizieu pour la 7^{ème} édition de la balade gourmande. Même si, pour la première fois, la météo a été moins clémente que les précédentes éditions, les marcheurs venus en quantités, ont une nouvelle fois passé un agréable moment.



L'Aventure Michelin

- Une classe découverte en auvergne pendant une semaine au mois de juin, pour tous les élèves de l'école autour du thème de l'Histoire.

Pour 2020, le Sou des Ecoles prépare son 1^{er} Trail : le Trail des Roses (rdv sur le site internet traildesroses.com). Rendez-vous le 16 février pour trois courses : 6 kms, 11 kms et 19 kms.

Le bureau du Sou souhaite vivement remercier les enseignants pour leur implication et leurs projets pour nos enfants, l'équipe municipale pour leur soutien lorsque cela est nécessaire, les parents et bénévoles qui sont présents chaque année.



Musée de l'école rurale d'Auvergne

Toute l'Equipe du Sou des Ecoles vous souhaite une bonne année 2020 et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

L'église notre patrimoine

Le projet de restauration de l'église avance comme vous avez pu le voir sur notre invitation pour le marché de Noël. Nous pensons ouvrir une souscription dès que les travaux auront démarré, afin de grossir la somme déjà récoltée par l'association et contribuer à la restauration intérieure en aidant la commune pour le financement.



L'association a organisé une journée festive autour du patrimoine des hameaux de Moraize et Crizieu ainsi que le bourg du village à travers une marche énigme le 6 juillet. Merci à tous ceux qui sont venus découvrir les endroits cachés de notre campagne ou acheter les pains, pizzas et foyesses cuits dans le four banal. Un repas convivial à la salle des fêtes clôturait cette journée.

Au cours de la marche il fallait découvrir des éléments du patrimoine. Parmi les questions posées :

Où se trouvent ces pierres sculptées ?



Que manque-t-il dans cette niche ?



Et cette girouette ?



Et vous, sauriez vous les retrouver ?

Puis fin novembre notre traditionnel marché de Noël a permis à chacun de repartir avec des pâtisseries maison ou divers objets réalisés par les bénévoles de l'association ou par des morassiens adhérant à notre projet. Les pains de Noël connaissent de plus en plus de succès, et certains ont pu prendre leur repas de midi autour d'une "plancha". Merci à tous ceux qui ont donné un peu de leur temps pour la réussite de cette journée. Merci pour votre participation.



La bande de lutins



Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour 2020

L'année 2019 des Copains d'Alors

Encore une année qui s'est égrenée dans une ambiance sereine et amicale au sein de notre association qui fêtera ses 20 ans en 2020

Une association ne peut que se réjouir de pouvoir compter sur un trio d'animatrices de grande valeur, humaine comme professionnelle, et c'est à souligner. Par ordre d'apparition : Merci Corinne avec nous pour la Danse depuis 2008, Merci Caroline, animatrice Yoga depuis 2013 et Merci Sophie qui dirige la Chorale depuis 2017.

Lors de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 2 juillet, on a affiché 73 adhérents soit un gain de 2 personnes sur la saison précédente et un solde financier global positif, ce qui est rassurant.

En dehors de ces activités hebdomadaires, nos animations se perpétuent au rythme des saisons :

En hiver, plus précisément le 24 février, c'était une soirée théâtrale avec le concours des **Tréteaux de St Chef** qui a réchauffé l'atmosphère avec une pièce comique qui ne laissa personne indifférent.

Au printemps, le 27 avril, il fallait se déplacer à St Hilaire de Brens pour apprécier le **Duo Gigambitus** qui a proposé un spectacle remarquable de drôlerie et de qualité musicale. L'occasion de rappeler que notre association est présente sur les communes de Moras et de St Hilaire de Brens.



Le Duo GIGAMBITUS



La troupe de Théâtre de St Chef

L'été a été fêté le 22 juin, avec le **14ème concert de notre Chorale** qui partageait l'affiche avec la Chorale le Virelai de Jonage, où nous étions allés chanter le 25 mai.

La chorale a terminé sa saison 2018/2019 par un superbe concert à St Cyr Mont d'Or début juillet.

A signaler enfin, la participation réjouissante d'une "tranche" de notre Chorale à la première fête de la Musique organisée à Moras par la Coopérative scolaire. Que de bons moments !

Enfin l'automne 2019 a vu le retour du groupe des **Dés en Bulles** qui a proposé un concert toujours aussi réjouissant et de qualité devant 120 spectateurs ravis.



Sophie durant le concert de Moras



Une "tranche" de chorale

Notre Association fêtera ses 20 ans en 2020 !
**Concert Choral des 20 ans à
SAINT HILAIRE de BRENS le 14/06 et à
MORAS le 21/06 suivis
le samedi 27 Juin d'une journée festive :**



Samedi 27 juin 2020

L'après-midi

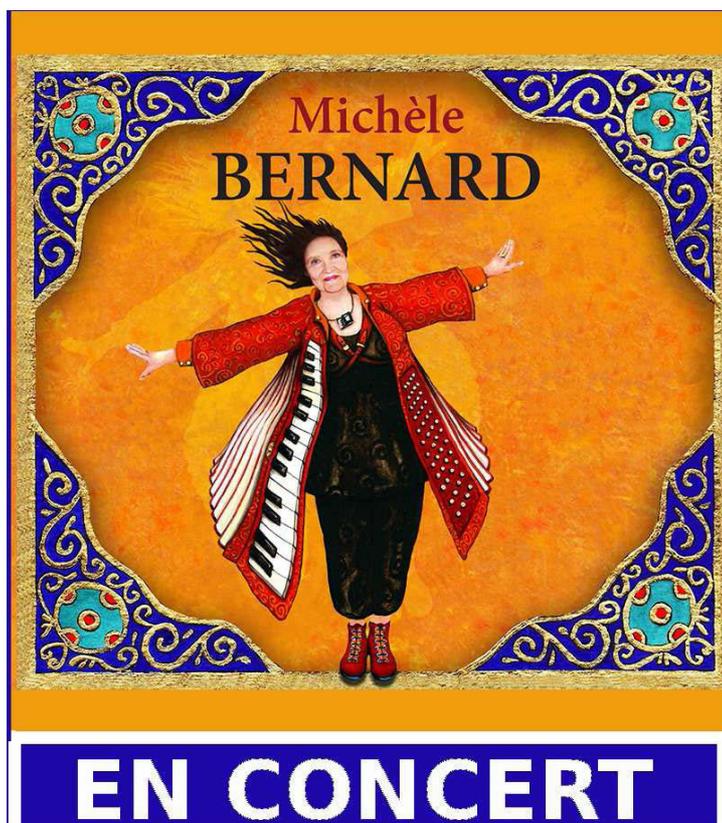
Animation sur la place de la Mairie
(gratuit)

A 18 Heures

Hommage musical à Michèle Bernard
par les enfants de Moras et de Saint
Hilaire de Brens
suivi d'un apéro festif pour tous
(gratuit)

A 20H30

Concert de Michèle BERNARD à la
salle des fêtes de Moras
Entrée : 10€ sur réservation
12 € sur place



Michèle BERNARD est une référence incontournable de la **Chanson française**. Elle a notamment reçu 3 Grands Prix de l'Académie Charles Cros, le dernier datant de 2016 à l'occasion de la sortie de son 15ème CD intitulé "Tout'Manières ...". Une récompense accordée avant elle notamment à Claude Nougaro, Georges Moustaki, Jacques Higelin, Jeanne Cherhal, Yves Duteil ...
Femme aux multiples talents, elle compose aussi des musiques pour le cinéma, la télévision, le théâtre, la danse. Elle signe quelques mises en scène, écrit pour les enfants, En perpétuel mouvement, Michèle Bernard crée, expérimente, invente. C'est ce spectacle "Tout'Manières" qu'elle présentera ce 27 juin à Moras.

Les membres de **l'Association Les Copains d'Alors** vous souhaitent une **Bonne Année 2020**
Venez nous rejoindre !



CHORALE

Chorale Mixte
4 pupitres - Chanson française
majoritaire
Dirigée par **Sophie Robin - Liebaut**
Répétition le Mardi de 20H à 22H



DANSE

Danse Country
Danse Tonique
Animée par **Corinne
Chevalier-Drevon**
Séance le Lundi de 19H à 20H



YOGA

Hatha Yoga
Animée par **Caroline Mariette**
Séance le Jeudi de 19H à 20H30

"La 7ème Compagnie Airsoft 38"

L'association « La 7^{ème} Compagnie » tient à remercier les Morassiens présents lors du Ventrigrilise et souhaite une bonne et heureuse année 2020 à tous.

Nous vous rappelons que toute personne majeure voulant s'essayer à notre loisir est la bienvenue. Pour ce faire, veuillez nous contacter par mail : l7c-airsoft@hotmail.fr ou sur notre page Facebook.

Soyez curieux.

La 7^{ème} Compagnie.



AMICALE DES ANCIENS DE MORAS



L'année 2019 est bientôt terminée.

**Forte de ses 44 adhérents, notre amicale a pu réaliser son programme de manifestations annuelles :
En Janvier : vente de boudins et sabodets.**



**En Mars vente de bugnes et en parallèle, suite à leur demande, vente de fleurs,
par la Ligue "Lutte contre le cancer ".**



**En octobre, le Loto, précédé à midi
d'une choucroute, toujours très
appréciée,
avec 145 repas servis ou emportés.
Un franc succès et un record (2 fois
plus
qu'en 2017).**

En ce qui concerne les festivités et autres manifestations :

**En Juin, le voyage dans le Jura, avec au programme, le matin
rencontre avec un tourneur sur cornes et visite de son atelier. La tournerie est
une activité traditionnelle dans la vallée de St Claude.**

**L'après-midi, après un repas typiquement régional, visite du "Fort des Rousses"
transformé en caves d'affinages pour le Comté. Une belle journée réussie.**

A noter que pour nos voyages annuels, les personnes non adhérentes, qu'elles soient morassiennes ou extérieures à la commune, seront toujours les bienvenues.

En Août, repas "des vacances" pris cette année encore à "La Taverne Rustique" à St Chef.

Nous organisons aussi 2 repas "anniversaires" (1 par semestre afin de fêter les adhérents nés dans cette période) dans différents restaurants des communes avoisinantes.

Fait exceptionnel, en avril, afin de fêter dignement les 40 ans de notre amicale, nous avons organisé un "apéritif dinatoire". Etaient conviés, Monsieur le Maire, les membres du conseil, les employés municipaux, les responsables des autres associations de la commune ainsi que les représentants des 20 associations composant le Nord Isère. Une soirée d'échange très agréable et très conviviale.

Vivement les 50 ans.



N'oublions pas nos réunions mensuelles, l'après-midi du dernier lundi, un petit compte rendu tout en sirotant un café ou thé accompagné par une pâtisserie maison. Puis ensuite place aux jeux de sociétés, belotte coincée, pétanque les beaux jours.

Certains après-midi sont précédés ou remplacés par une autre activité:

En janvier exposition-vente avec collation à midi. Notre Assemblée générale et tirage des Rois l'après-midi.

En avril, repas "tête de veau".

En juillet, visite d'un site, musée, château dans la région, avant midi puis barbecue.

Les rencontres du Nord Isère :

Février, Assemblée générale le matin et repas à midi.

Mai, repas grenouilles à Crémieu, servi par la Taverne rustique

Septembre, Pique-Nique organisé par l'une des communes du Nord Isère.

Octobre, Après midi "Cinéma" à Pont de Chérury.

Terminons l'année, avec le Repas de Noël, au milieu de Décembre, et ses friandises (bûches, papillotes, etc.....)

N'hésitez pas, venez nous rejoindre, bonne ambiance conviviale.

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE à tous

Le bureau

Bibliothèque intercommunale

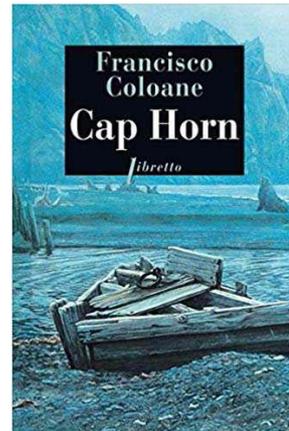
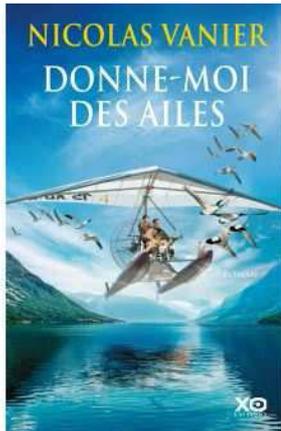
Moras – St Hilaire de Brens – Veyssilieu

La bibliothèque est gérée par l'Association « **BOUILLON DE LECTURE** » et compte chaque année de nouveaux lecteurs.

Le livre reste encore une valeur sûre d'évasion, de curiosité, d'apprentissage....

Même le cinéma s'y intéresse et n'hésite pas à s'en inspirer pour trouver de nouveaux sujets.

Derniers exemples ***DONNE MOI DES AILES*** de « Nicolas VANIER »
CHANSON DOUCE (Prix GONCOURT) de « Leïla SLIMANI »
CAP HORN de « Francisco COLOANE »



...et bien d'autres.

Pour l'école de Moras, cette année encore, la bibliothèque accueille chaque jeudi matin, les élèves pour un travail sur la lecture, production d'écrits... La bibliothèque fournit une centaine de livres à l'école maternelle de St Hilaire de Brens ; et cette année cette école s'est inscrite pour le « Prix Nord-Isère » mis en place par la Médiathèque Départementale de l'Isère.

Notre Bibliothèque Intercommunale concerne chaque habitant de ces trois villages (Moras, St Hilaire De Brens, Veyssilieu).

Nous serons heureux de tous vous y accueillir :
le mercredi de 14h00 à 17h30,
le samedi de 11h00 à 12h30,

petits et grands pour une cotisation modique de 10€ par an et par famille. Chaque année nous enrichissons notre fond de livres par des achats réguliers (nouveautés, prix littéraires...).

Vous pouvez aussi nous joindre par courrier à l'adresse suivante : bibliothequemoras@gmail.com

2500 livres sont à la disposition des abonnés et pour l'année 2018 nous avons comptabilisé 1400 mouvements de livres empruntés.

Nous pouvons aussi proposer aux personnes qui n'ont pas de véhicule ou qui ont des difficultés à se déplacer dans nos locaux de porter chez elles, les livres qu'elles souhaiteraient (04 74 90 92 80).

Prévisions pour l'année :

- Soirée pyjama ou contes (date à prévoir – dans les locaux de la bibliothèque)
- Dictée, 28 mars 2020 à 14h30 (salle des fêtes de Moras).

Les locaux :



*Coin
enfants*

*Coin
adultes*



Gym détente

« Connaissez-vous la MÉTHODE PILATES ? »

« C'est un ensemble d'exercices physiques visant au renforcement des muscles et au bon équilibre du corps. Il est pratiqué avec tapis, avec ou sans accessoire, ou à l'aide d'un ballon.

Le Pilates a pour objectif le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibrage musculaire et l'assouplissement articulaire...pour l'entretien, l'amélioration ou la restauration des fonctions physiques....

C'est ce que nous proposons cette saison, et de nombreux connaisseurs assidus se retrouvent chaque lundi de 20h15 à 21h15 à la Salle des Fêtes de Moras.

Il reste encore quelques places, alors, si vous souhaitez retrouver équilibre, tonus et souplesse, venez nous retrouver pour une séance d'essai.... »

MEILLEURS VŒUX ET BONNE ANNÉE À TOUS !!!!



Amicale des donneurs de sang bénévoles de St Hilaire et des communes environnantes



COMPRENDRE QUI PEUT DONNER ?

CHIFFRES CLÉS 2018

1 623 494
donneurs
de sang
en 2018

52%
des personnes
transfusées
sont
des femmes

292 563
nouveaux
donneurs
de sang
en 2018

Puis je donner avant mes 18 ans ?

Non. L'âge minimum pour donner son sang est 18 ans.

Jusqu'à quel âge puis je donner ?

70 ans. La limite d'âge pour donner son sang est de 70 ans révolus. Après 60 ans, le premier don est cependant soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS.

Après 65 ans, seul le don de sang est autorisé et après avis du médecin.

Puis je donner si je pèse 45 kg ?

Non. Il est nécessaire de peser plus de 50 kg pour donner son sang. Ce poids minimum garanti la sécurité du donneur et la qualité du produit sanguin transfusé au malade.

Puis-je donner si je suis un sportif professionnel ?

Oui. Il n'y a pas de contre-indication au don de sang pour les sportifs de haut niveau. Toutefois, il est fortement conseillé d'attendre 3 à 7 jours après le don avant de reprendre une activité physique intense et de prévoir un délai d'un mois avant une compétition importante.

Puis je donner mon sang le lendemain d'un don ?

Non. Il faut attendre 8 semaines minimum entre 2 dons de sang. On peut donner ses plaquettes jusqu'à 12 fois par an, à 4 semaines d'intervalle minimum, et son plasma jusqu'à 24 fois à 2 semaines d'intervalle minimum.

Puis-je donner après avoir fait un tatouage ou un piercing ?

Oui, dès 4 mois après le tatouage ou le piercing (y compris les oreilles).

Cette mesure permet d'éviter tout risque lié à une non-stérilisation du matériel utilisé qui peut entraîner la transmission de virus ou de bactéries.

Puis-je donner si j'ai une allergie ?

Oui. Le don de sang est possible. Seule une allergie à un produit utilisé au moment du prélèvement (désinfectant par exemple) ou des symptômes visibles le jour du don peuvent présenter des contre-indications.

Puis-je donner si je suis diabétique ?

La réponse diffère en fonction du type de diabète.

Les diabétiques ayant un traitement par insuline ne peuvent pas donner leur sang.

Puis-je donner tout de suite après une opération chirurgicale ou dentaire ?

Non. Après une opération ou une endoscopie, il faut attendre un délai de 4 mois. Et après une extraction dentaire, il faut attendre un délai d'une semaine.

Infos collectes :

Merci à tous les donneurs ; vous êtes 117 personnes différentes (57 hommes et 60 femmes) à être venu donner votre sang à Saint Hilaire de Brens en 2019, réparties comme suit : 9 de Trept, 11 de St Marcel, 11 de St Hilaire, 6 de Moras et 9 de Vénérieu, le reste des donneurs venant des communes alentours.

Voici le résultat des collectes 2019 :

collecte d'avril 2019 : 53 donneurs

collecte de décembre 2019 : 41 donneurs

collecte d'août 2019 : 65 donneurs

L'EFS se demande si les "petites" collectes vont être maintenues. Problèmes de personnels, manque de médecins et d'infirmières, ...

Un grand merci à tous ceux qui sont venus aux collectes. Ce sont les jeunes donneurs qui assureront dans l'avenir la collecte des poches de sang pour nos malades, qui à cette occasion vous remercient chaleureusement.

Collectes 2020 : l'EFS ne nous a pas fait parvenir les dates pour l'année prochaine, l'EFS est en train de revoir le maintien des "petites" collectes ou le transfert sur des plus "grosses" collectes.

Meilleurs vœux à tous

Le sol : un univers sous nos pieds !

Il y a environ 15 000 ans, les glaciers alpins qui recouvraient la région se mirent à fondre progressivement. Ils avaient décapé les sols anciens et, en se retirant, avaient abandonné derrière eux leur moraine ou des roches calcaires nues. Puis, le soleil, la pluie, le gel et les microorganismes ont amorcé l'altération et la transformation chimique et mécanique de ces matériaux minéraux afin de former une mince couche de sol.

La formation des sols est le résultat d'interactions complexes entre les composantes biologiques, minérales et organiques du sol. Les colonisateurs pionniers, tels que les lichens, fixent le dioxyde de carbone de l'atmosphère à mesure qu'ils grandissent et commencent à former de petites quantités de matière organique que d'autres organismes peuvent utiliser comme source d'énergie. Au fil du temps, de la matière organique s'accumule au fur et à mesure que du carbone est injecté dans le système grâce à la photosynthèse, permettant ainsi à d'autres organismes de coloniser le milieu. Une fois qu'il y a suffisamment de matière organique et d'éléments nutritifs disponibles, les végétaux supérieurs peuvent coloniser le sol.

Avec l'apparition des plantes, la roche s'est de plus en plus désagrégée en terre meuble. La surface s'est enrichie en matière organique et les particules minérales issues de l'altération ont été transférées en profondeur avec l'eau d'infiltration. C'est ainsi que s'est formée au cours des millénaires la succession typique des couches de sol superposées, avec une couche supérieure riche en humus, une couche intermédiaire composée de particules minérales fortement altérées et enrichie de fractions lessivées de la couche supérieure, et enfin, en profondeur, la couche inférieure où la dégradation de la roche-mère débute à peine. L'humus est constitué de matière organique partiellement décomposée dans le sol, généralement sur ou proche de la surface. Il a été reconnu depuis longtemps comme le siège de la plupart des processus biologiques et physico-chimiques essentiels au développement du sol, au fonctionnement des écosystèmes terrestres et à la production agricole. Le sol peut présenter une grande variété de textures ; cela signifie qu'il contient des proportions différentes de sable, limon et argile. Il peut contenir des zones relativement sèches jusqu'à des micropores qui sont presque toujours remplis d'eau. Cette diversité de niches écologiques est à l'origine d'un éventail important de biodiversité.

Cette dernière regroupe l'ensemble des formes de vie qui présentent au moins un stade actif de leur cycle biologique dans les sols.

Les plus petits organismes sont les plus nombreux et les plus diversifiés : il existerait ainsi plus de 2 millions d'espèces de bactéries et de champignons dont seulement 1% aurait été identifié. Dans une prairie permanente, la faune du sol représente jusqu'à 260 millions d'individus par m², correspondant au minimum à 1,5 t/ha (soit environ le poids de 3 vaches) et à une abondance moyenne de 200 vers de terre par m².



Bousier



Ver de terre et turricules

Outre sa fonction de support de production, le sol remplit de nombreuses fonctions environnementales, comme celle de filtre et de lieu de stockage du carbone, de l'eau et des polluants. La fertilité des sols, la qualité de notre alimentation, la pureté de l'air et la qualité de l'eau sont liées à un bon fonctionnement du sol et à l'activité des organismes qui le peuplent.

L'accroissement de la pression exercée par les activités humaines (l'artificialisation et l'imperméabilisation des terres, leurs modes de gestion agricole et forestière) et les changements climatiques, sont et seront les principales causes des dégradations que subissent les sols.

Raphaël Quesada

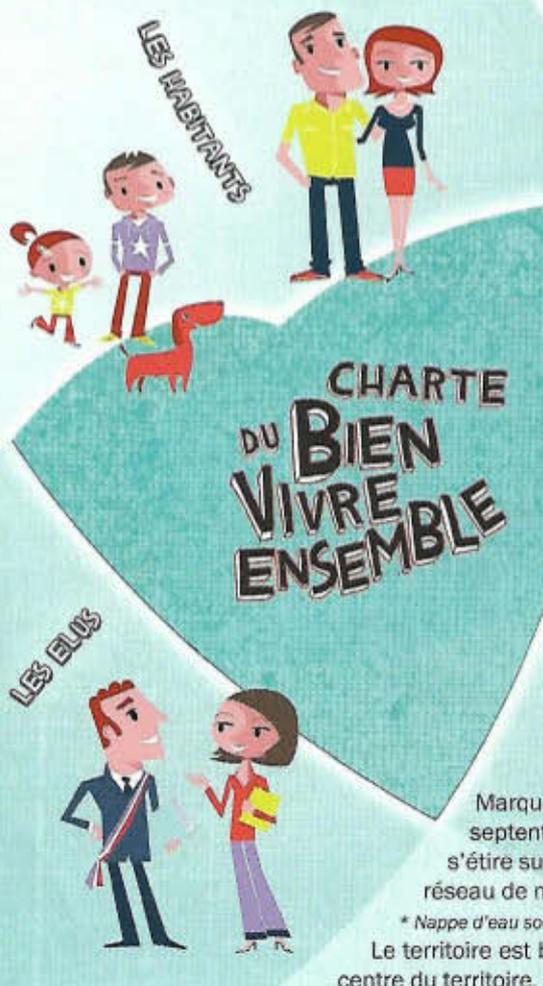
Quelques sites internet pour aller plus loin :

www.gessol.fr

<http://www.gessol.fr/atlas>

<https://www.afes.fr/>

TERRITOIRE DE LA
BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ
**SOYONS CITOYENS
RESPECTONS-NOUS !**



Même si on la considère souvent bien présente et abondante sur notre territoire, l'EAU (sa gestion, sa maîtrise, sa préservation) représente pour les divers acteurs du territoire une préoccupation majeure.

L'EAU SUR LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ : UNE RESSOURCE ABONDANTE MAIS VULNÉRABLE

Marqué physiquement par la présence du Rhône qui forme une boucle dans sa partie la plus septentrionale, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est limité au nord par le Rhône qui s'étire sur plus de 60 kms. Le fleuve s'accompagne de nappes souterraines d'accompagnement* et d'un réseau de multiples affluents (Save, Braille, Huert, Furon, Bièvre, Chogne, Amby, Girondan, Girine...).

* Nappe d'eau souterraine voisine d'un cours d'eau dont les propriétés hydrauliques sont très liées à celles du cours d'eau.

Le territoire est bordé au sud par la Bourbre et par son bassin versant. Le plateau calcaire de Crémieu situé au centre du territoire, se démarque par une absence relative d'eaux de surface, caractéristique des reliefs karstiques.

En revanche, les eaux souterraines de la nappe morainique d'Optevoz alimentent les communes de la plaine, à l'est de l'agglomération pontoise. De nombreuses zones humides se répartissent sur notre territoire, mares, lacs, étangs, tourbières, particulièrement dans la partie sud et sud-est du plateau de Crémieu.

L'eau est également fortement présente dans la partie est/sud-est du territoire, secteur de Brangues, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, plaine du Bouchage, ancien lit du Rhône, secteur lié au fonctionnement hydraulique du fleuve et de ses affluents.

L'inégale répartition de la ressource en eau sur le territoire

Le comportement de certains particuliers parfois peu attentifs à leur consommation d'eau

La dégradation de certains affluents du Rhône (assecs...)

L'augmentation démographique constante depuis plus de 40 ans (urbanisation...)

Le dérèglement climatique (succession de périodes d'excès de précipitations et de sécheresses)

L'ensemble des acteurs du territoire doivent cependant faire face à des difficultés voire même à des menaces comme :

Les variations des eaux du Rhône (débit, températures, quantité de limons en suspension) impactées par le rythme des saisons et par les activités humaines (curage des retenues de barrage - refroidissement des centrales nucléaires - Irrigation...)

L'évacuation trop rapide de l'eau en excès, provoque de fortes perturbations des zones humides naturelles qui ne peuvent plus jouer leur rôle de zones tampon.

Les nappes souterraines, réserves d'eau potable très sollicitées (exploitation des carrières, pompages privés...)

l'assèchement de zones humides dû à diverses activités humaines



LES SOLUTIONS DEJA APORTEES PAR

LES ELUS

NOTAMMENT LES COLLECTIVITES ET DE
NOMBREUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Engagés à :

mettre en place des procédures d'aménagement ou des outils de planification (PAEC, SAGE,...), encadrés par des outils d'urbanisme (SCOT, PLU...)

gérer depuis plusieurs décennies la ressource en eau locale en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, afin de la protéger et améliorer la mutualisation de la ressource (ex : par l'épuration, la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement,...) et avec d'autres organismes comme la CNR (ex : par le soutien de projets favorisant une utilisation plus économe en eau du Rhône...)

limiter les risques d'inondations (ex : par l'installation de pompes de relevage...)

diversifier les approvisionnements (ex : en recherchant régulièrement des ressources en eau potable supplémentaires ou des moyens de stockage complémentaires)

L'évolution des compétences des communautés de communes :

- À partir de 2018, les communautés de communes prendront la compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence GEMAPI)
- Dès 2020, la compétence « eau - assainissement » leur sera aussi confiée.

LES AGRICULTEURS

Engagés à :

assurer la gestion collective de l'eau pour l'irrigation en se regroupant au sein d'ASA permettant la maîtrise de la consommation globale, l'entretien des réseaux d'irrigation, l'organisation de « tours d'eau »

utiliser des moyens et tester des techniques pour mieux cibler les quantités d'eau à apporter et limiter le gaspillage (ex : utilisation de Pivot - systèmes de goutte à goutte - édition/diffusion de bulletins d'alerte pour préconiser les apports en eau sur les parcelles - systèmes pour limiter l'arrosage des routes...)

réduire le nombre des forages individuels dans les nappes souterraines pour l'irrigation

La Chambre d'agriculture depuis fin 2013 est organisme unique de gestion collective (OUGC). Elle répartit annuellement les volumes entre les différents usages agricoles à partir d'une quantité définie dans le respect de l'équilibre des milieux aquatiques.

L'irrigation agricole : pourquoi l'irrigation peut continuer sous une petite pluie ?

Cela concerne principalement l'irrigation avec des enrouleurs, dont l'aspenseur (dit canon) est tiré sur sa ligne et qu'il faut déplacer en fin de ligne, pour arroser la bande suivante.
L'eau apportée doit remplir la réserve en eau du sol (RU : Réserve Utile) où se trouvent les racines, qui absorbent cette eau dans le sol. Il faut plusieurs déplacements au sein d'une même parcelle pour l'arroser entièrement. Il faut donc anticiper les besoins en eau de la plante et commencer suffisamment tôt pour arriver en fin de parcelle avant que la RU soit vide et que la plante ne souffre trop. On continue donc à arroser, même s'il pleut un peu, pour finir de remplir la RU.
Sur l'ensemble du département de l'Isère, les prélèvements pour l'agriculture représentent sur une année, moins d'un quart des prélèvements en eau.

LES HABITANTS

Engagés à :

utiliser moins d'eau aujourd'hui qu'il y a quelques années; la consommation d'eau potable tend à baisser alors que la population augmente...des efforts sont donc réalisés (ex : par le stockage et utilisation de l'eau pluviale - réduction de l'arrosage des pelouses...)

TOUS ENSEMBLE CE QUE NOUS POUVONS AMELIORER

développer, soutenir
des systèmes de culture
moins consommateurs
en eau

privilégier les nappes
souterraines pour
la consommation
humaine

créer des moyens de stockage de
l'eau face aux conditions climatiques
excessives et à l'inégale répartition de
l'eau sur le territoire (ex : collecte des
eaux pluviales...)

limiter l'arrosage des
pelouses chez les
particuliers et dans les
espaces publics

mieux mutualiser les connaissances
acquises par les collectivités et
organismes chargés de la gestion de
l'eau pour mettre en adéquation
plus efficacement les besoins des
usagers avec l'état de la ressource

soutenir, développer,
adopter des techniques
innovantes pour
économiser l'eau

compléter la communication
auprès de tous les usagers par
des conseils réguliers et des
préconisations d'usage...

réduire les fuites
sur les réseaux
et améliorer leur
rendement

ASA : Association Syndicale Autorisée
CNR : Compagnie Nationale du Rhône
PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Pour aller plus loin, consulter les sites internet de :
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : www.eaurmc.fr et www.sauvonsleau.fr
La CNR : www.cnr.fr
Le SMABB : www.smabb.fr
La Chambre d'agriculture de l'Isère : www.isere.chambres-agriculture.fr
(rubriques > Produire durablement et innover Agronomie-Ressources en eau)

Retrouvez nous sur : www.isere.chambres-agriculture.fr/
(Rubriques : > Agir sur les territoires > Développement des territoires)

Fiche réalisée par le CT BRD
Tél : 04 74 83 25 00



Calendrier des manifestations en 2020

DATES		COMMUNES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS
JANVIER				
DIMANCHE	05	ST HILAIRE de BRENS	LE P'TI BRENS	Vente galette des rois
VENDREDI	10	MORAS	MAIRIE	Vœux du Maire
DIMANCHE	19	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Boudins
SAMEDI	25	ST HILAIRE de BRENS	APPRENTISSAGE EN MOUVEMENTS	Atelier Feldenkrais
FEVRIER				
SAMEDI	08	MORAS	GYMN DETENTE	Soirée théâtre
SAMEDI	08	VENERIEU	SOU DES ECOLES	Jeux de société
SAMEDI	15	VENERIEU	Y'A DE LA JOIE	Carnaval et soirée
DIMANCHE	16	MORAS	SOU DES ECOLES	Trail des roses
DIMANCHE	16	ST HILAIRE de BRENS	LE P'TI BRENS	Matinée bugnes
SAMEDI	29	ST HILAIRE de BRENS	APPRENTISSAGE EN MOUVEMENTS	Atelier Feldenkrais
MARS				
DIMANCHE	08	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Vente de bugnes
VENDREDI	13	ST HILAIRE de BRENS	MONT BEL AIR	Spectacle de marionnettes
SAMEDI	14	VENERIEU	ACCA	Matinée diots
SAMEDI	14	ST HILAIRE de BRENS	LE P'TI BRENS	Soirée de la Saint Patrick
DIMANCHE	15		Election municipale	
DIMANCHE	15	VENERIEU	SOU DES ECOLES	Bourse enfance/jeux
SAMEDI	21	MORAS	COPAINS D'ALORS	Soirée
DIMANCHE	22		Election municipale	
VENDREDI	27	MORAS	SOU DES ECOLES	Carnaval
SAMEDI	28	MORAS	BOUILLON DE LECTURE	Dictée
AVRIL				
SAMEDI	04	ST HILAIRE de BRENS	MONT BEL AIR	Soirée cabaret/jazz
SAMEDI	04	MORAS	Journée de l'environnement.net	
SAMEDI	04	VENERIEU	SOU DES ECOLES	Chasse aux oeufs
DIMANCHE	05	MORAS	SOU DES ECOLES	Balade gourmande
MAI				
SAMEDI	02	MORAS	CCAS	Vente de fleurs
SAMEDI	02	VENERIEU	LES AMIS DE VENERIEU	Vente de fleurs
VENDREDI	08	MORAS	MAIRIE	Cérémonie du 8 mai
SAMEDI	16	MORAS	GYM DETENTE	Randonnée nocturne
SAMEDI	30	ST HILAIRE de BRENS	SOU DES ECOLES	Vente d'objets personnalisés
JUIN				
VENDREDI	05	ST HILAIRE de BRENS	MONT BEL AIR	Petit bal costumé des enfants
SAMEDI	06	MORAS	MAIRIE	Fêtes des Mères
SAMEDI	06	VENERIEU	Y'A DE LA JOIE	Concours pétanque
SAMEDI	13	ST HILAIRE DE BRENS	MONT BEL AIR	Fête de la Musique
DIMANCHE	14	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert au château de Montplaisant
SAMEDI	20	MORAS	COOPERATIVE SCOLAIRE	Fête de la Musique
DIMANCHE	21	MORAS	COPAINS D'ALORS	Concert " 20 ans des Copains d'Alors"
SAMEDI	27	MORAS	COPAINS D'ALORS	Fête des 20 ans des Copains d'Alors
SAMEDI	27	ST HILAIRE de BRENS	SOU DES ECOLES	Kermesse
JUILLET				
VENDREDI	03	MORAS	SOU DES ECOLES	Kermesse
AOÛT				
DIMANCHE	30	MORAS	CCAS	Vide grenier
DIMANCHE	30	VENERIEU	LES AMIS DE VENERIEU	Fête des fours
SEPTEMBRE				
SAMEDI	12	ST HILAIRE DE BRENS	MONT BEL AIR	Biennale artistique
OCTOBRE				
SAMEDI	10	MORAS	SOU DES ECOLES	Vente de brioches
DIMANCHE	18	ST HILAIRE de BRENS	DAUPHIRUN	Trail du Santalé
SAMEDI	24	MORAS	AMICALE DES ANCIENS	Choucroute Loto
NOVEMBRE				
SAMEDI	07	ST HILAIRE DE BRENS	Entente sportive	Vente de Diots/frites
MERCREDI	11	MORAS	MAIRIE	Cérémonie du 11 novembre
SAMEDI	21	MORAS	EGLISE NOTRE PATRIMOINE	Vente
SAMEDI 21 ou 28		ST HILAIRE DE BRENS	MONT BEL AIR	Spectacle
DIMANCHE	22	ST HILAIRE DE BRENS	ACCA	Vente de Boudins, tripes.
VENDREDI	27	MORAS	Réunion du calendrier des fêtes	

DECEMBRE				
SAMEDI	5	VENERIEU	SOU DES ECOLES/Y'A DE LA JOIE	Vente de sapins, chocolat "francontoiseries"
DIMANCHE	06	MORAS	CCAS	Braderie de jouets
SAMEDI	12	MORAS	ACCA	Vente de sabodets, boudins, saucisses
DIMANCHE	13	MORAS	ACCA	Vente de sabodets, boudins, saucisses
VENDREDI	18	MORAS	SOU DES ECOLES	Arbre de Noël

REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES

1/ Réservation

La salle des fêtes est louée à partir du samedi matin et doit être impérativement libérée et nettoyée pour le dimanche en fin d'après midi.

Les clés seront remises par la secrétaire de mairie le jeudi précédant la location sur rendez vous.

Un état des lieux sera fait en présence du locataire avant signature du présent règlement.

La restitution des clés se fera en mairie le lundi entre 8h30 et 12h30.

Les visites (traiteur, famille, locataire) sont possibles sur rendez-vous au 04 74 90 70 62.

La salle ne peut être en aucun cas sous louée.

2/ Equipement

La salle est prévue pour accueillir 180 personnes assises (capacité maximum autorisée).

La salle est équipée de 38 tables, 180 chaises, et vaisselle pour 180 couverts.

La cuisine est équipée de 2 réfrigérateurs, un four, un caisson de réchauffage, une plaque de cuisson, un lave-vaisselle...

Un téléphone est à disposition dans la grande salle pour prévenir les secours (Pompiers = 18 / Police secours = 17 / SAMU = 15).

3/Tarifs

Habitants de Moras : 370€ pour une location par an, ensuite 470€

Extérieurs : 960€

½ journée en semaine uniquement pour les habitants de Moras : 150€

Cautions :

- 1500€ pour couvrir les détériorations aux bâtiments matériel y compris le limiteur de décibels,
- 150€ pour couvrir les frais de nettoyage de la salle et des abords, le chèque n'étant encaissé qu'en cas de non respect des consignes de nettoyage.
- 500€ pour détérioration ou perte des clés et badges

Pour les associations de Moras une participation aux frais de fonctionnement de 100€ est demandée à partir de la 3^{ème} manifestation dans l'année civile.

4/Conditions de paiement

Toute location ne sera effective qu'après la signature d'un contrat de location et la remise d'un chèque d'un montant correspondant à 25% de la location. Ce chèque sera encaissé dès son dépôt et le montant conservé en cas d'annulation. Le solde sera réglé à la remise des clés.

5/Assurance

Le locataire devra fournir impérativement, lors du paiement du solde de la location, une attestation de responsabilité civile valide. En cas de non présentation de ce document, le locataire ne pourra occuper les lieux et perdra le montant de sa réservation.

La signature du contrat par le locataire engage celui-ci et la commune est déchargée de toute responsabilité lors de la location.

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Fleurissement de la commune



